

Direction des Opérations  
Foncières et Immobilières

┌ ARRETE N° 2007-008 DOF  
Du 13 avril 2007  
PORTANT organisation de l'enquête publique  
relative au déclassement et au reclassement  
dans le domaine privé départemental d'une  
parcelle de terrain provenant de la RD 42 sur  
le ban de la Commune de BERGHEIM

└

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131- 3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération de la Commission Permanente en date du 13 avril 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de la parcelle de terrain sise à BERGHEIM, au droit de la RD 42 en vue de son reclassement dans le domaine privé départemental;
- VU la décision préfectorale en date du 31 décembre 2006 portant établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire-Enquêteur pour l'année 2007 ;
- VU le plan parcellaire indiquant la parcelle de terrain à déclasser du domaine public et à reclasser dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin ;

SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de BERGHEIM à une enquête publique tendant au déclassement et au reclassement dans le domaine privé départemental d'une parcelle de terrain située à BERGHEIM au droit de la R.D. 42.

L'enquête se déroulera du mardi 29 mai 2007 au mardi 12 juin 2007 inclus.

ARTICLE 2 :

Est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur : Monsieur Georges ABRAHAM, Attaché territorial principal en retraite, domicilié 79 rue de la flieh 68240 KAYSERSBERG.

Le Commissaire-Enquêteur siègera à la Mairie de BERGHEIM, trois jours pendant la durée de l'enquête, soit :

- Le mardi 29 mai 2007 de 9 heures à 10 heures
- Le mercredi 6 juin 2007 de 16 heures à 17 heures
- Le mardi 12 juin 2007 de 14 heures à 15 heures

où il visera toutes les pièces de l'enquête et recevra les déclarations des intéressés sur le projet de déclassement et de reclassement.

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de BERGHEIM du mardi 29 mai 2007 au mardi 12 juin 2007 inclusivement, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf les samedis, dimanches et jours fériés) et consigner éventuellement ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Commissaire Enquêteur.

ARTICLE 4 :

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui transmettra, dans le délai d'un mois, au Président du Conseil Général - Direction des Opérations Foncières et Immobilières, le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées.

ARTICLE 5 :

Avis du présent arrêté sera affiché aux portes de la Mairie de BERGHEIM et publié par tout autre procédé en usage dans cette commune quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire précité et elle est certifiée par lui.

Avis de cet arrêté sera, en outre, inséré en caractères apparents, à la diligence du Département du Haut-Rhin, dans deux journaux publiés dans le Département, huit jours avant l'ouverture de l'enquête.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Monsieur le Maire de la Commune de BERGHEIM,  
Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

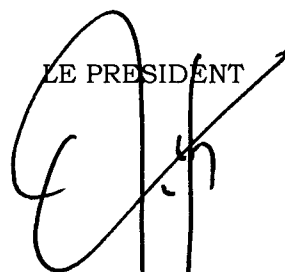
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 13 avril 2007

Acte certifié exécutoire  
17/04/2007  
20/04/2007



Maire de BERGHEIM

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER

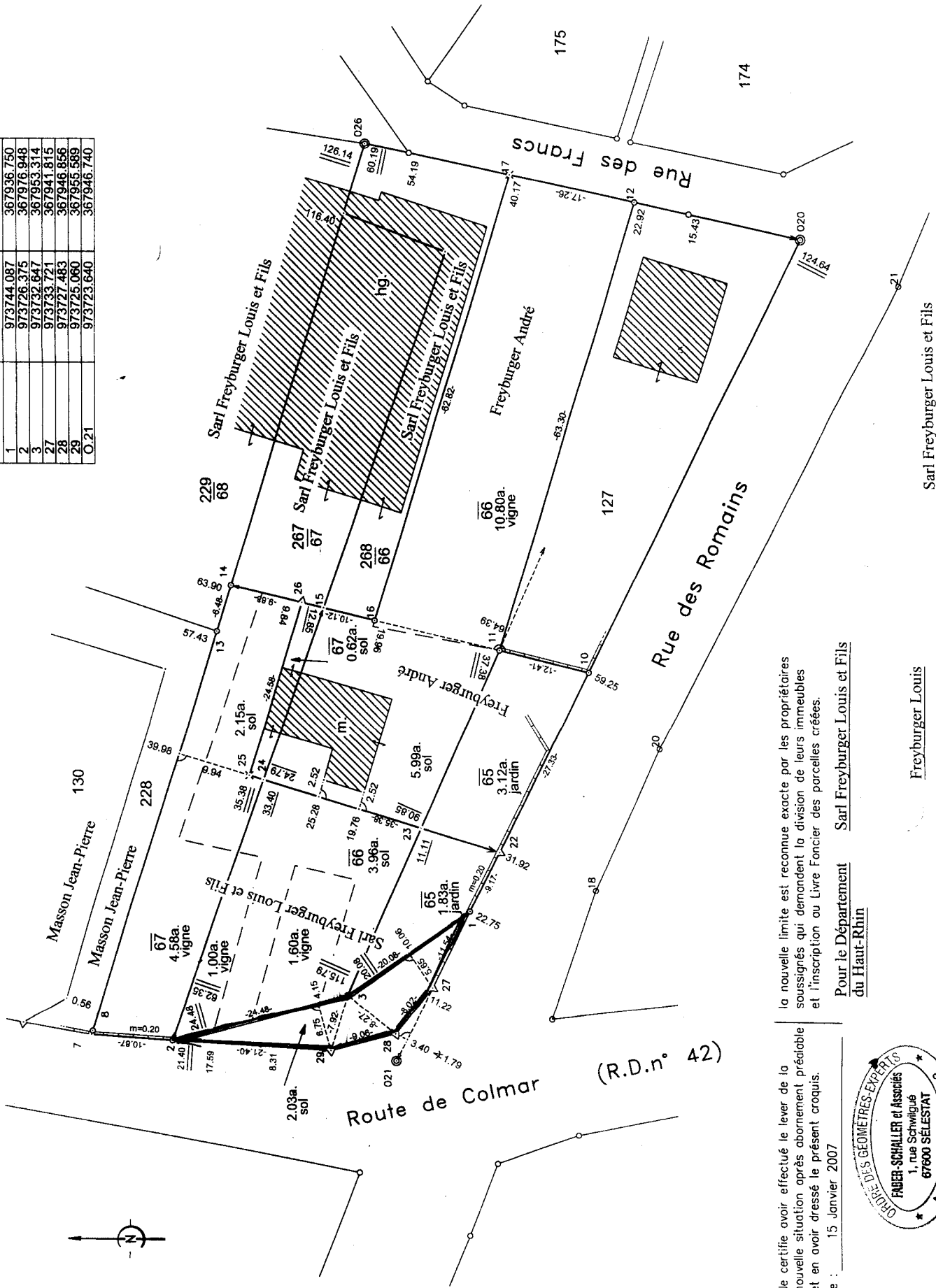
Commune : BERGHEIM

Section: 12 Lieu-dit: Route de Colmar

Croquis

N°

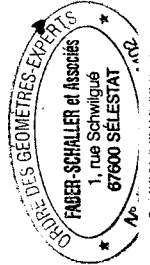
MATRICULE	X	Y
1	973744.087	367936.750
2	973726.375	367976.948
3	973732.647	367953.314
27	973733.721	367941.815
28	973727.483	367946.856
29	973725.060	367955.589
O.21	973723.640	367946.740



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abonnement préalable et en avoir dressé le présent croquis.  
le : 15 Janvier 2007

la nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

Pour le Département du Haut-Rhin Sarls Freyburger Louis et Fils



Freyburger Louis

Sarls Freyburger Louis et Fils